



# Je suis stagiaire, je me syndique



## 10 questions au SNUipp-FSU 93

**01. Être syndiqué(e), ai-je le droit ?** L'ensemble des personnels exerçant dans les écoles, professeurs des écoles titulaires ou non titulaires, a le droit de se syndiquer.

**02. Se syndiquer, serait-ce mal vu ?** « Si je me syndique, je serai mal vu par l'administration et cela pourrait entraver ma titularisation », c'est faux. Aucune distinction directe ou indirecte ne peut être faite entre les fonctionnaires, mêmes stagiaires, en raison de leur opinion syndicale (politique, philosophique ou religieuse).

**03. Le syndicat se préoccupe-t-il des stagiaires ?** Le SNUipp intervient sur le plan départemental et national notamment lors des instances paritaires. Le SNUipp-FSU demande régulièrement des audiences spécifiques stagiaires pour faire le point sur la situation des collègues. La presse syndicale, papier ou numérique, fait état des problématiques liées à la formation et aux débuts de carrière.

**04. À quoi ça sert d'être syndiqué(e) ?** Être syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme, d'être écouté(e) et accompagné(e), individuellement et collectivement.

**05. Le syndicat est-il efficace ?** Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : tous ensemble, nous sommes plus forts !

**06. Le syndicat est-il indépendant ?** Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

**07. Le syndicat est-il éloigné de mes préoccupations ?** Non que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés par le SNUipp-FSU.

**08. Le syndicat, ça prend du temps ?** Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

**09. Le syndicat est corporatiste ?** Les élus du SNUipp-FSU jouent pleinement leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections paritaires. Mais l'activité du SNUipp ne s'arrête pas là, bien au contraire. Avec et dans la FSU, le SNUipp agit pour une société plus égalitaire et pour plus de justice sociale.

**10. C'est trop cher ?** Non. Pour les stagiaires, c'est 40€ pour l'année scolaire. En réalité c'est 13.20€ (crédit d'impôts de 66%). Cela représente une faible participation aux coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions... **Le SNUipp-FSU n'a pas d'autres revenus que celui de ses adhérents. Il n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance.** Il est possible de payer par prélèvement(s) automatique(s), par carte bancaire en ligne sur <https://adherer.snuipp.fr/93>) ou en un ou plusieurs chèque(s) à adresser au :

SNUipp-FSU 93  
Bourse Départementale du Travail,  
1 place de la Libération,  
93016 Bobigny cedex

# En février, il n'est pas trop tard pour se syndiquer !

POUR MON MÉTIER,  
**POUR MOI**  
POUR L'ÉCOLE

Vous syndiquer  
au SNUipp-FSU?

<http://adherer.snuipp.fr/sections>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt !

## Adhérez en un seul clic !

Adhérer au SNUipp-FSU 93,  
c'est renforcer l'outil syndical de toute la  
profession !

Il est désormais possible d'adhérer directement  
en ligne en une ou plusieurs fois

Rendez-vous sur  
<https://adherer.snuipp.fr/93>

Le SNUipp ne reçoit pas de subvention de l'État, il vit seulement des cotisations de ses adhérents. Ses délégués des personnels interviennent pour défendre les intérêts de toute la profession. Cela demande des moyens financiers (presse, téléphone, matériel, envois postaux), du temps pour effectuer les démarches, régler des litiges, organiser les luttes.

## SNUipp-FSU 93

**Adresse:** Bourse Départementale du Travail,  
1 place de la Libération,  
93016 Bobigny cedex

**☎ :** 01 48 96 36 11

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 11h-13h / 15h-17h15 et mercredi : 10h- 12h30

**Site :** <http://93.snuipp.fr/>

**Mail :** [snu93@snuipp.fr](mailto:snu93@snuipp.fr)

### **Permanences :**

- A l'ESPE de Livry Gargan tous les lundis et jeudis de 11h30 à 13h00

### **Permanences téléphoniques « débuts de carrière » :**

- Jeudi de 15h à 17h15

**N'hésitez pas à nous contacter**